

# L'ESSENTIEL

Lettre d'information de l'Union des Maires de Seine-et-Marne - N°5 - Mai 2009

## | FCTVA

De nombreuses interrogations subsistent encore chez les maires au sujet du versement du FCTVA. Ainsi, la circulaire qui précise les modalités de versement du fonds de compensation, stipule que « les dépenses à prendre en compte, pour déterminer si le bénéficiaire du FCTVA peut bénéficier du versement anticipé, sont les dépenses réelles d'équipement inscrites à son budget général et à tous ses budgets annexes (y compris les budgets des services publics industriels et commerciaux) figurant aux comptes 20 (compte 204 inclus) 21 et 23, à méthodologie comptable constante ». A noter également que les conventions avec le Préfet doivent être signées avant le 15 mai prochain.

## | LE RSA PUBLIÉ AU JO

Le décret précisant les modalités d'application du Revenu de Solidarité Active (RSA), qui entrera en vigueur le 1er juin prochain pour les premiers versements en juillet est paru au journal officiel. Son montant mensuel sera identique au RMI (454,63€ pour un célibataire) pour les personnes sans emploi et consistera en un complément de revenu (100 à 200€ par mois) pour les plus bas salaires. Il garantira aux bénéficiaires de minima sociaux aucune perte de revenu s'ils retrouvent un emploi.

En attendant, la prime de solidarité active de 200€ décidée en avril sera versée en mai. Elle bénéficiera aux allocataires du RMI, de l'allocation de parent isolé, des allocations logement ou du revenu de solidarité active expérimental au titre des mois de janvier, février et mars. Elle concerne en Seine-et-Marne 69921 foyers.

## | NUMERIQUE EN ZONE RURALE

Le ministère de l'Éducation nationale a décidé d'investir dans l'équipement numérique des communes rurales de moins de 2000 habitants. Ce plan de développement du numérique doté de

50 millions d'€ permettra d'équiper 5000 écoles rurales d'une classe mobile (ordinateurs portables) d'un tableau blanc interactif, d'un accès internet de haut débit, d'une mise en réseau des équipements de l'école, d'une sécurisation des accès internet. 81 dossiers devraient être retenus en Seine-et-Marne. **Une réunion est organisée le mercredi 13 mai au matin dans la commune du Vaudois-en-Brie** afin de présenter le dispositif piloté par François Morin à l'Inspection académique. L'AMRF a également mis en place un site web consacré à cette opération afin d'aider les maires qui souhaitent déposer un dossier :

<http://ecolesnumeriques.amrf.fr>

## | PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

A ce jour, la situation est proche de la normale sur l'ensemble de la Seine-et-Marne, à l'exception de la nappe de Champagne pour laquelle les pluies efficaces ont été insuffisantes pour lever les restrictions d'usage imposées sur cette nappe.

De manière à préserver la ressource en eau et la vie aquatique durant la période d'étiage 2009, le Préfet a signé jeudi 16 avril un arrêté cadre fixant les mesures de limitation des usages de l'eau à prendre en fonction de l'état des cours d'eau et des nappes souterraines. L'ensemble des informations relatives à la gestion de la sécheresse est disponible sur le site internet :

[www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr](http://www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr) ou au 01 60 36 71 71.

## HABITAT INDIGNE

On entend par habitat indigne « les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Cette définition a pour conséquence que maires et préfets doivent prendre les arrêtés de police administrative pour mettre fin à ces désordres. C'est ainsi qu'a été constitué le 21 avril dernier, le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne qui réunit les acteurs concernés autour du Préfet.

Une réflexion est lancée avec le Conseil général pour traiter les dossiers identifiés dans le département (17000 logements dans le parc privé, 50% occupés par des propriétaires).

Les maires pourront trouver des Informations auprès des sous-préfets qui prendront la main dans les arrondissements.

## | GRAND PARIS

Michel Houel Président de l'UMSM accompagné de François Roger maire de Champagne-sur-Seine et Jacques Charbonnier maire de Vulaines-sur-Seine, ont rencontré lundi 27 avril Vincent Eblé président du Conseil général afin de s'entretenir de l'avenir de la métropole francilienne. Avant l'intervention du Président de la République, ils ont tenu à réaffirmer conjointement leur opposition à toute évolution institutionnelle de l'Île de France qui tournerait le dos à la Seine-et-Marne et concentrerait un peu plus les richesses sur le cœur de l'agglomération. Notre département doit, au contraire, avoir toute sa place au sein de la métropole francilienne dont elle contribue largement au dynamisme et aux équilibres, que ce soit au travers de la jeunesse de sa population, la richesse de ses ressources naturelles, ses opportunités foncières ou encore la vitalité de ses pôles de compétitivité.

